

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

L'an Deux Mil Douze, et le 18 septembre, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, Mme HETZEL Monique, M. BOUTHIER Christophe, M. JOUIN Didier.

ETAIENT EXCUSES : M. BOST Jean-François (procuration à M. JACCOU Michel), Mme LANGLADE Colette (procuration à M. CANTY Georges), M. COURNIL Bruno (procuration à M. VILLEPONTOUX Michel), M. VACHER Roland (procuration à M. MOUTON Benoît), Mme MASSON Josiane (procuration à Mme HETZEL Monique).

Date de convocation : 10 septembre 2012

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. BOUTHIER Christophe a été désigné en qualité de secrétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE que le point ci-dessous soit ajouté à l'ordre du jour :

### **Bail emphytéotique administratif – SMCTOM Déchetterie « Poteau des Landes Sud »**

#### **Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2012**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

#### **N° : 2012/09/01 – Indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires à Monsieur le Receveur Municipal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Vu l'article 97 de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant l'utilité du concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et les

services rendus, à compter du 01.01.2012, par M. Stéphane SOULAGE, Receveur, en sa qualité de conseiller financier de la commune de THIVIERS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ALLOUE, à compter du 01.01.2012, à M. Stéphane SOULAGE l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- DECIDE de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté, pour un montant annuel de 45,73 €,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **N° : 2012/09/02 – Réactualisation du montant du loyer (bail de la Trésorerie)**

Le bail concernant la location des locaux abritant la Trésorerie fait l'objet d'une réactualisation du loyer.

Le Trésorier Payeur Général a transmis le nouveau montant du loyer calculé selon la formule suivante :

(Montant du loyer en cours) x (indice du coût de la construction du 4e trimestre 2011)

soit  $12200 \times 1638 / 1523 = 13121,20$  de loyer annuel.  
1523 (indice de départ du 4e trimestre 2008)

Le nouveau montant annuel du loyer est donc de : 13121,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau montant annuel du loyer à 13121,20 € qui sera appliqué à partir du 01/01/2013.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **N° : 2012/09/03 – Subvention exceptionnelle EHPAD**

Dans le cadre du projet « Train de vie » réalisé avec l'équipe artistique « Cirque Plein d'Air », l'EHPAD sollicite l'aide financière de la commune, d'un montant de 1000 €, afin de pouvoir boucler le financement de ce spectacle qui se déroulera du 16 octobre au 25 octobre 2012.

Ce spectacle sera ouvert aux habitants de Thiviers le 23 octobre 2012.

Ce projet « Culture et Santé 2012 » a reçu l'appui de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Régional d'Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE, pour l'année 2012, une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'EHPAD
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **N° : 2012/09/04 – SDE 24 Opération d'investissement d'éclairage public : Les Bouilloux, la Filolie, Rue de la Tour, devant les abattoirs (à réalimenter)**

La commune de THIVIERS est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : Les Bouilloux, la Filolie, Rue de la Tour, Devant les abattoirs ( à réalimenter )

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 19 999,27 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 60 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux d'extension.

La commune de THIVIERS s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de THIVIERS s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE MANDAT au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,

- APPROUVE le dossier qui lui est présenté,

- S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

- S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

- S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de THIVIERS.

- ACCEPTE de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

#### **N° : 2012/09/05 – Opération Nouvelle Gendarmerie**

Compte tenu des difficultés d'obtention des emprunts à des conditions acceptables pour financer la nouvelle gendarmerie, il est proposé au Conseil Municipal d'abandonner le projet actuel sous la procédure du décret 93130 et de relancer cette réalisation sous forme d'un Partenariat Public Privé (PPP), avec le partenaire qui sera choisi à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le changement de la procédure pour la réalisation et le financement de la nouvelle caserne de gendarmerie,

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **N° : 2012/09/06 – Travaux bibliothèque Avenant n°2 au Lot n°2 : couverture – charpente – étanchéité**

L'architecte propose un avenant au marché de travaux pour le lot n°2 (couverture-charpente-étanchéité) pour un montant de 2 498,00 € HT soit 2 987,61 € TTC.

### Nature des travaux :

1°/ Suite à l'avenant n°1 (plancher bois), ponçage et vitrification 2 couches pour un montant de 1308,00 € HT,

2°/ Création d'une trémie et fourniture et pose d'une fenêtre de toit type VELUX GGL pour un montant de 1190,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°2 au lot n°2 (couverture – charpente – étanchéité) pour un montant de 2 498,00 € HT soit 2 987,61 € TTC. Le montant total du marché passe de 31 933,50 € HT à 34 431,50 € HT soit 41 180,07 € TTC,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

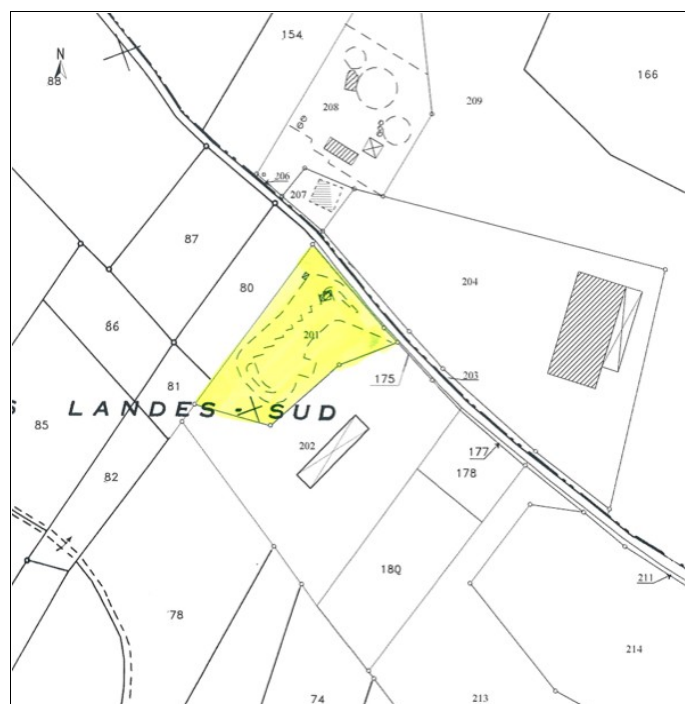
## **N° : 2012/09/07 – Déchetterie « Poteau des Landes Sud »**

Depuis 2002 (délibération n°2002/71 en date 29 avril 2002) le terrain situé au « Poteau des Landes Sud », cadastré section B.E. N°201, est mis à disposition du SMCTOM du secteur de Thiviers (extrait cadastral au dos de cette délibération).

Afin d'être conforme à la législation, un bail emphytéotique administratif doit être rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que tous les documents relatifs à l'application de cette décision.



**N° : 2012/09/08 – SOGEDO Avenant n°1 au contrat du 01/01/2011 (Modification des achats d'eau et réhabilitation du réservoir de MAUCHAT)**

L'avenant n°1 au contrat du 01/01/2011 concernant la modification des achats d'eau et la réhabilitation du réservoir de Mauchat est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité - abstention de M. CANTY Georges (pouvoir de Mme LANGLADE Colette) et de M. BOUTHIER Christophe.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat du 01/01/2011 concernant la modification des achats d'eau et la réhabilitation du réservoir de Mauchat ainsi que tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

**N° : 2012/09/09 – CINEMA : Soutien régional au développement et à la progression des salles classées art et essai 2012**

En vertu du règlement d'intervention de la Région Aquitaine, notre salle de cinéma indépendante et de proximité ressort comme éligible au soutien régional au développement des salles classées art et essai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- CHARGE le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Liste des délibérations du 18 septembre 2012**

N° : 2012/09/01 - Indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires à Monsieur le Receveur Municipal

N° : 2012/09/02 - Réactualisation du montant du loyer (bail de la Trésorerie)

N° : 2012/09/03 - Subvention exceptionnelle EHPAD

N° : 2012/09/04 - SDE 24 Opération d'investissement d'éclairage public : Les Bouilloux, la Filolie, Rue de la Tour, devant les abattoirs (à réalimenter)

N° : 2012/09/05 - Opération Nouvelle Gendarmerie

N° : 2012/09/06 - Travaux bibliothèque Avenant n°2 au Lot n°2 : couverture – charpente – étanchéité

N° : 2012/09/07 - Déchetterie « Poteau des Landes Sud »

N° : 2012/09/08 - SOGEDO Avenant n°1 au contrat du 01/01/2011 (Modification des achats d'eau et réhabilitation du réservoir de MAUCHAT)

N° : 2012/09/09 - CINEMA : Soutien régional au développement et à la progression des salles classées art et essai 2012

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signatures</b>
<b>JACCOU Michel</b>	
<b>MOUTON Benoît</b>	
<b>HYVOZ Isabelle</b>	
<b>DOBBELS Michel</b>	
<b>RIDOIN Jacques</b>	
<b>LOPEZ Patrick</b>	
<b>VILLEPONTOUX Michel</b>	
<b>FAURE Joël</b>	
<b>CANTY Georges</b>	
<b>CLUZEAU Pierre</b>	
<b>AUPETIT Carole</b>	
<b>DUSSUTOUR Bernard</b>	
<b>LARRIEUX Patrice</b>	
<b>HETZEL Monique</b>	
<b>BOUTHIER Christophe</b>	
<b>JOUIN Didier</b>	